



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2023
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Informations sur tout cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Informations reçues d'États Membres	2
Myanmar	2



II. Informations reçues d'États Membres

Myanmar

[Original : anglais]
[30 décembre 2022]

Alors que son projet satellitaire national est en cours, la République de l'Union du Myanmar est encore en train de s'organiser et n'a pas encore élaboré, au niveau national, une législation, des réglementations et un cadre réglementaire appropriés sur les activités spatiales. Une fois que la législation nationale relative au système spatial aura été définitivement approuvée, les informations finales établies dans le rapport seront communiquées au Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, comme demandé.

Le Myanmar a également convenu avec le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique que la législation nationale était importante pour le développement, non seulement dans le domaine des activités spatiales nationales, mais aussi dans le processus devant permettre l'exploration et l'utilisation sûres et pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
